COMMUNE DE SAINT GERMAIN DE MONTBRON (16)

Le Bourg

Schéma explicatif du zonage

de la carte communale

Octobre 2007	
Echelle : 1/2500	

SESAER

N

U

S1 = 21 140 m²

Parcelles d'agrément

Projet de lotissement communal

Préservation de la vue

Permis de construire en cours

Parcelles d'agrément

Chemin rural

Chemin départemental

Chemin

Saint Sauveur

St - Germain

LES GRANGES

LES REUX

LE BRANDISSOU

LA PUCE

LES BAILLARGEAUX

LE QUEROULET

AU-DESSUS LE BOURG

LA BRANDE

La Rochefoucauld

LE BOURG

N



LÉGENDE :

U ZONES U : secteurs où les constructions sont autorisées

N ZONES N : les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.
Les autorisations d'occuper et d'utiliser le sol sont instruites et délivrées sur le fondement des règles générales de l'urbanisme définies au chapitre 1er du titre 1er du livre 1er du code de l'urbanisme et des autres dispositions législatives et réglementaires applicables.

Constructions réalisées après la dernière actualisation du cadastre

Surfaces libres, disponibles à la construction